

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 29/03/2023**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	23

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE

Le : 30/03/2023

Et

Publication ou notification du :

30/03/2023

L'an 2023, le 29 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 21/03/2023 et affichés à la porte de la Mairie le 21/03/2023.

**Présents** : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BALOUZAT Alain, M. BOUILLETTE Lionel, M. BRÉGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. CAPOIS Guillaume, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, M. PETIT Yves

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. GANDON Jean-Charles à M. COLAS Christophe, M. KECK Frédéric à Mme HAMEL Catherine, Mme PAYAN Chantal à Mme MOURICHON Véronique, Mme SCHAPPACHER Karine à Mme DUWEZ Nathalie

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme PACTON Stéphanie

### **C2023\_11 – Autorisation de Vente des biens immobiliers 28ter, 30 et 30bis Rue Armand Charnay**

Monsieur le Maire **rappelle** que lors de la séance du 16 juin 2021, le Conseil Municipal avait accepté le legs de Monsieur Alain DESATY.

Les biens immobiliers sont situés au 28ter, 30 et 30bis, Rue Armand Charnay, parcelles A 1116 et 1106.

Afin de pouvoir les mettre en vente, une demande a été faite auprès du service du Domaine.

Conformément aux articles L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant notamment, que « *toute cession d'immeubles ou de droits immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants, donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles* ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** à l'unanimité de vendre les biens situés 28ter, 30 et 30bis, Rue Armand Charnay et **autorise** Monsieur le Maire à **solliciter** les Agences Immobilières et à **signer** les documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 30/03/2023  
Le Maire,

**Vitor VALENTE**

